

D. Voici ce que je veux savoir: il est possible qu'un grand nombre de compagnies de pipe-lines soient constituées en corporation. On a dit souvent qu'il n'y aurait probablement pas plus d'une compagnie exploitant la même route. J'essaie de savoir exactement quel avantage une compagnie pense retirer en plaçant, disons une fraction de 5 millions de dollars, avant de savoir si oui ou non elle obtiendra un permis. Je voudrais savoir pourquoi un si grand nombre de ces compagnies sont désireuses d'être constituées en corporation? Quel avantage peut-il y avoir à obtenir une charte sans savoir si un permis sera accordé?—R. Pour répondre à cette question, il me faudrait expliquer le système capitaliste et son fonctionnement. C'est ce qui est à la base du développement des États-Unis et qui amènera, je l'espère, le développement du Canada: cette détermination du peuple à risquer de l'argent dûment gagné pour créer une nouvelle industrie.

*M. Riley:*

D. Si j'ai bien compris, le témoin a dit qu'on s'attendait à ce que la mise de fonds initiale de 5 millions de dollars satisfasse les besoins de la compagnie jusqu'à ce que la construction commence. Est-ce exact?—R. J'ai dû mal saisir le sens de la première question, mais je comprends maintenant. C'est une immobilisation de cinq millions d'actions. Celles-ci représenteront en dernier lieu le capital social qui sera vendu après les obligations. Le montant d'argent nécessaire au développement de cette compagnie, jusqu'au stade de la construction, n'a pas rapport à ces cinq millions d'actions. Ce montant proviendra soit de valeurs acquises pour l'achat d'actions, soit d'un emprunt, mais il y aura assez d'argent d'engagé dans cette compagnie pour la financer jusqu'à la construction. Les cinq millions d'actions dont nous parlons ne sont pas 5 millions de dollars, mais elles seront vendues à un prix qui couvrira et même dépassera la dette.

*M. Murphy:*

D. A la suite de votre relevé, vous attendez-vous de livrer le gaz, mettons à Montréal ou à Toronto, à aussi bon marché que le gaz distribué au Canada par d'autres voies?—R. Je ne savais pas qu'il y avait du gaz naturel distribué par d'autres voies. Voulez-vous dire le gaz manufacturé?

D. Le gaz en provenance du Texas livré dans l'ouest de l'Ontario.—R. Je ne peux pas répondre à cette question parce que je ne connais pas exactement la situation. Je ne suis pas un expert en matière de gaz.

*M. Lennard:*

D. Vous avez dit que ce gaz naturel parviendrait au marché à un prix beaucoup moins élevé que tout autre combustible actuel?—R. A meilleur marché que le gaz manufacturé, le charbon ou l'huile.

D. Oui, mais nous recevons le gaz du Texas par un pipe-line traversant Windsor.

M. MURPHY: Je croyais qu'à la suite de votre relevé, vous connaissiez avec certitude le prix auquel vous pourrez délivrer le gaz à Montréal, vu qu'il en vient déjà au Canada en provenance des États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Je crois que cela constitue une question technique à laquelle un autre témoin pourrait répondre. M. Natleson est un banquier.

M. MURPHY: Je présume, monsieur le président, qu'une maison de banque étudierait les conditions générales au cours de son enquête.

Le PRÉSIDENT: Je ne pense pas qu'elle soit au courant des détails techniques. Elle étudie probablement le côté financier du projet.